

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DU GRAND LYON

Les rapports des délégataires pour l'année 2007 ont été examinés en séance plénière le 12 novembre 2008. A l'issue de cet examen, les avis formulés par la CCSPL sont les suivants :

Avis sur les rapports annuels 2007 des sociétés LPA et VINCI Park *Parcs de stationnement*

En ce qui concerne, les parcs gérés par **Lyon Parc Auto** (LPA), la CCSPL constate que sur les 24 contrats de délégation de service public, 5 arrivent à échéance en 2010.

La CCSPL note l'accroissement global de la fréquentation et tout particulièrement des abonnements « domicile », ainsi que la croissance du résultat net d'exploitation.

La CCSPL reste vigilante à :

- la commercialisation assez lente des nouveaux parcs. Elle souhaite que cette donnée soit intégrée dans la réflexion sur le PDU, notamment au regard de la gestion des places de stationnement sur voirie ;
- l'équilibre financier de certains parcs.

La CCSPL tient à remercier le délégataire pour :

- la mise en évidence des actions menées en matière de développement durable et souhaite une plus grande communication des actions réalisées dans ce cadre.
- la prise en compte de son avis concernant son compte d'exploitation et l'évolution de ses charges de structure.

La CCSPL suggère que les activités annexes des parcs de stationnement (autopartage, stationnement vélos, ...) soient également présentées dans les rapports d'activités.

En ce qui concerne, les parcs gérés par la **société VINCI Park**, la CCSPL prend connaissance de la hausse de fréquentation du Parc Bellecour et des résultats de l'Enquête visiteur mystère.

Elle note la présence, en annexe du compte-rendu d'activités, de l'état des investissements réalisés sur les cinq dernières années. Elle réitère son souhait de plus de transparence sur les clés de répartition des frais de siège, sur les amortissements, sur les obligations de gros entretien/grande visite (GE/GV) et sur le coût des obligations de renouvellement des ouvrages.

Elle renouvelle sa remarque sur l'absence de versement au Grand Lyon d'une redevance pour le parc P1 de la Cité Internationale.

De manière plus générale, la CCSPL souhaite la participation de la mission Déplacements pour développer la qualité des débats sur la politique de stationnement et plus généralement son articulation aux politiques de déplacements.